

# 3<sup>ème</sup> réunion 2014 du réseau départemental des assistants et conseillers de prévention

Mardi 30 septembre 2014

Accueil par Mme LE PIOUFF.

## Présentation des intervenants

Mme LE PIOUFF, vice-présidente du CDG 54 en charge de la prévention

Mme DREANO, responsable du service hygiène et sécurité au CDG 54

Mme JANIAUT, préventrice au CDG 54

## Introduction

L. JANIAUT présente le sommaire de la réunion et l'objectif de celle-ci, à savoir l'intégration des RPS dans le DU et la mise en place des CHSCT.



## Les RPS

L. JANIAUT rappelle ce que sont les RPS, puis présente quelques chiffres issus d'enquêtes nationales.



## Comment intégrer les RPS dans le DU

L. JANIAUT fait un rappel sur le DU, puis présente la démarche : lancement du projet, information des agents, identification des situations à risques grâce à l'analyse d'indicateurs de risques psychosociaux, intégration dans le DU, et mise en place d'un plan d'actions.

J. DREANO présente ensuite la démarche proposée par le CDG 54 et l'outil « Faire le point » développé par l'INRS qui sera en lien sur l'application Agirhe avec les 4 indicateurs obligatoires de suivi des RPS.

## Questions/remarques

\* Les collectivités doivent-elles passer une convention spécifique avec le CDG 54 pour faire intervenir le psychologue du travail ?

↳ La mise à disposition du psychologue se fait par le biais de la convention Prévention et Santé au Travail.

\* J. DREANO indique que le RASSCT sera prochainement disponible pour chaque collectivité et qu'il sera un outil indispensable pour la mise en place d'une démarche de prévention des RPS, grâce aux informations qu'il contient sur les AT/MP.

\* J. DREANO demande si des collectivités ont déjà lancé une démarche de prévention des RPS.

↳ Reims Métropole a mis en place cette démarche via un questionnaire transmis à l'ensemble des agents (papier et internet). Le taux de retour est d'environ 40% dont 33% d'exploitable car toutes les questions ne sont pas forcément complétées malgré une information réalisée. Pour l'analyse, Reims Métropole s'est appuyé sur les bilans sociaux depuis 2010 et sur les analyses du médecin du travail.

↳ CC Moselle et Madon a mis en place cette démarche via des entretiens lors d'un stage. Mais suite au stage, il n'y a pas eu de mise en place des actions et le suivi est difficile. De plus, tous les services n'ont pas été intégrés à la démarche. La collectivité fait remarquer également que les agents intégrés à la démarche ont beaucoup d'attente et que le fait qu'ils ne voient pas de retour est générateur de RPS. De plus, la collectivité n'a pas les ressources en interne pour faire perdurer la démarche engagée. J. DREANO insiste sur la nécessité de former les agents et les élus sur la prévention des RPS.

\* Le CDG 21 demande à Reims Métropole si le questionnaire permettait de distinguer le service.

↳ Oui, mais au final l'analyse n'a pas fait de zoom par service, afin de conserver le caractère anonyme. L'analyse a été faite par pôle.

\* Vandœuvre les Nancy n'a pas mis en place de comité de pilotage des RPS. Les RPS sont directement intégrés au DU. Mise en place d'un réseau de correspondants sécurité sur le terrain qui vont participer à la mise à jour du DU et à l'intégration des RPS dans le DU. Un comité de pilotage est-il nécessaire ? J. DREANO indique que le comité de pilotage permet de faire se réunir différents acteurs/services autour d'un thème pour échanger et partager, plutôt que de travailler chacun de son côté.

\* Pulnoy demande sur quels indicateurs a été élaboré le questionnaire transmis aux collectivités ?

↳ J. DREANO indique que le questionnaire a été élaboré par SOFAXIS et validé scientifiquement. Il n'est pas basé sur des indicateurs statistiques mais sur des questions qui vont faire ressortir le ressenti des agents vis-à-vis de leurs conditions de travail. Il est nécessaire de compléter ce questionnaire par des indicateurs statistiques choisis par la collectivité. Le questionnaire vous permet de lancer la démarche de prévention des RPS dans votre collectivité.

\* Pulnoy indique que l'on parle beaucoup du stress des agents mais peu du stress des managers.

↳ Tous les agents sont concernés par les RPS, mais pas de la même façon. Il convient d'intégrer tous les agents à la démarche par une information claire et de prendre en compte les facteurs de risques spécifiques en fonction des postes (encadrant d'une équipe, exécutant sans marge de manœuvre, ...).

\* Une collectivité indique que le risque est que le questionnaire devienne un défouloir.

\* Une collectivité demande qu'elle sera le retour du questionnaire transmis par le CDG 54 par la collectivité, car le fait de faire passer aux agents trois années de suite un questionnaire sans leur faire de retour tend à indiquer qu'ils ont mal répondu les fois précédentes.

↳ La collectivité qui met en place une telle démarche doit nécessairement faire un retour à ses agents pour que la démarche ait un sens. Les élus doivent pour cela être sensibilisés à cette thématique et montrer un réel engagement dans la prévention des RPS.

\* La prévention des RPS fait partie d'une démarche plus globale qu'est la prévention des risques professionnels.

\* Une collectivité demande s'il existe une échelle d'alerte qui permet de savoir sur quels facteurs de RPS il faut travailler en premier ?

↳ Il n'existe pas d'échelle uniformisée avec des bornes. La collectivité doit apprécier le niveau de risque suite à l'analyse des facteurs de RPS, en comparant, par exemple, avec les indicateurs des années précédentes ou avec des données nationales. Il est donc essentiel de suivre les indicateurs choisis d'une année sur l'autre.



### Mise en place des CHSCT

J. DREANO rappelle la réglementation relative à la mise en place des CHSCT (qui est concerné, composition, fonctionnement), et le rôle et les missions de cette instance.

J. DREANO indique qu'il serait intéressant de former ensemble les représentants du personnel et de la collectivité afin que le discours entendu soit le même.



### Informations diverses et références utiles

J. DREANO informe les participants que les réunions trimestrielles compteront désormais comme demi-journée de formation du fait d'un partenariat avec le CNFPT. Les modalités d'inscription aux réunions seront quelque peu modifiées, les ACP seront tenus informés.

J. DREANO indique que la prochaine réunion trimestrielle aura lieu le mardi 9 décembre matin et portera sur la gestion du risque incendie (formation, consignes de sécurité, exercices d'évacuation, etc.).